

Evaluation des Enseignant-chercheurs : Etat des lieux.

Suite à un débat en AG sur Lille 1, le 3 octobre à l'initiative de la section Snesup.

Les faits : Même s'il y a débat théorique sur la notion de l'évaluation, **il n'en demeure pas moins que les finalités de sa mise en oeuvre dans l'esprit du décret du 22 avril 2009 demeurent** : à savoir un élément d'appréciation fourni à l'établissement de rattachement pour la définition des obligations de service d'enseignement. **Elles doivent donc conduire à continuer le combat mené en 2009.**

En effet, les objectifs du ministère restent clairs :

- Attaquer la communauté des universitaires car elle constitue un contre pouvoir et pour cela, la dénigrer et remettre en cause son autonomie intellectuelle par l'évaluation systématique ;
- Instaurer un système de récompense/sanction en fonction d'une grille d'évaluation qui finira par modifier nos comportements individuels et par voie de conséquence également ceux collectifs

(idéologie du « bench marking ») avec une pression accentuée sur le choix des axes de recherche : priorité à l'appliqué, recentrage dans le valorisable à court terme pour la carrière, censure politique dans les domaines des SHS...

- Permettre un gain non négligeable en terme de moyens financiers et humains en poussant les établissements passés aux RCE à diminuer le volume des heures complémentaires à payer par le recours à l'individualisation des services d'enseignement et justifier ainsi une RGPP universitaire dont la responsabilité sera locale.

Les questions posées sont nombreuses et l'impact sur les personnels et nos missions de service public trop important pour abandonner la lutte.

Quelle que soit sa configuration post-électorale, le CNU sera confronté à bien des difficultés :

- Comment évaluer l'individu sans tenir compte de l'environnement et comment mesurer cet environnement, sans une évaluation acceptable de l'enseignement, des responsabilités administratives, des conditions locales?
- Comment éviter qu'une évaluation ne se transforme en simple note (mandat donné à nos élus)?
- Comment lutter contre la dévalorisation de l'enseignement, dans la mesure où il est devenu une « punition » ?
- Comment éviter la rupture d'équité entre les EC ; certains étant sanctionnés avant les autres dans un même établissement selon la date de leur évaluation individuelle?
- Comment éviter la souffrance au travail due à une évaluation individuelle quantitative (exemplifié par la situation dans certaines entreprises) ?
- Comment assumer la transformation progressive des élus du CNU (évaluation dite collégiale) se professionnalisant en un pseudo-corps d'inspecteurs bientôt réclamant des visites sur le terrain ?

La mise en oeuvre de cette évaluation (versant responsabilités et activité d'enseignement) et l'utilisation de l'avis transmis par le CNU au niveau de l'établissement sera aussi problématique, et les conséquences lourdes non seulement pour les personnels, mais aussi pour la qualité du service

public.

- Comment évaluer l'activité d'enseignement sans la cantonner à l'unique critère de volume horaire en l'absence d'évaluateurs crédibles sur la pédagogie ou recourir à l'évaluation par les étudiants, porte ouverte au clientélisme ou à la démagogie ?
- Comment évaluer la qualité d'une responsabilité administrative, autrement que par la charge de travail ? Et dès lors que cette responsabilité est prise en compte, comment permettre à tous d'avoir une responsabilité administrative (cumuls, rotations) ?
- Comment éviter les conflits entre personnels sanctionnés et récompensés ?
- Comment lutter contre le découragement et l'arrêt des tâches non obligatoires suite à une mauvaise évaluation ?
- Comment éviter la dégradation de l'enseignement et de l'administration conséquence de stratégies individuelles d'amélioration de son dossier de recherche en publiant plus ?

La poursuite de la lutte : Des propositions après l'installation du nouveau CNU !

Etat actuel de l'équation politique : La mobilisation de 2009 a certes permis de confier la mission à une instance élue collégiale et représentative, le CNU, mais hélas n'a pas réussi à empêcher l'adoption d'un décret intégrant la possibilité de la modulation des services. Ce décret n'en demeure pas moins condamnable et le Snesup conserve dans ses revendications sa remise en cause.

Si l'on conduit le combat, il faut saisir la fenêtre du début des premières évaluations 2012 et peser sur le politique.

La poursuite du combat doit être mené sur les deux terrains comme il l'avait été en 2009, à savoir tenter d'instaurer **un rapport de force au niveau local** par la mobilisation des EC et **peser sur le CNU** par l'effort des futurs élus sur nos listes, qui récusent l'évaluation sanction. Même sans mettre en doute la force morale de nos futurs élus, ce double terrain est d'autant plus nécessaire que l'on sait que nos listes ne seront pas majoritaires partout et que **nos élus auront besoin de s'appuyer sur un rapport de force qu'il faut construire.**

Des actions envisageables sur le terrain :

- **Appel à Refuser de remplir le dossier individuel** : en première étape, une pétition permettrait de mesurer le nombre de collègues prêt à cette action. Le faire dans le plus grand nombre d'établissements et lancer l'opération si la remontée est forte. Il est hors de propos de pousser quelques collègues qui se trouveraient isolés dans une action de type désobéissance. Nous demanderions alors au Snesup national et à nos élus au CNU de ne pas pénaliser ces collègues et de prendre les initiatives nécessaires pour défendre les collègues. Cette action pouvant bien entendu être élargie localement à une intersyndicale.
- **Utiliser tous les arguments juridiques pour bloquer l'utilisation locale de ces évaluations** : par exemple, la rupture d'égalité si tous les EC d'un même établissement et d'une même discipline ne sont pas évalués de façon synchrone. Cette rupture peut être amplifiée par les actions individuelles de non remontée de dossiers mais aussi collectives au sein des Conseils de refuser d'émettre les avis demandés.